

# **Compte rendu de la séance du vendredi 10 juillet 2020**

**Secrétaire de la séance:** Jacqueline SAINTE-CROIX

**Présents :** Jean-Claude DEDIEU, Aline DESCOUENS, Pascal AUDABRAM, Laurent BALAGUE, Jacqueline SAINTE-CROIX, Pascal PIETRI, Jean-Luc CONTACOLLI

## **Ordre du jour:**

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 05 juin 2020

## **DELIBERATIONS**

Désignation des délégués pour les élections sénatoriales

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Point sur l'achat de matériel motoculture
- Embellissement Hameau du Coch
- Exploitation de parcelles par l'ONF

-----  
Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 5 juin 2020 à l'unanimité.

## **Délibérations du conseil:**

### **ELECTION DU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SES SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS (DE 2020 024)**

Le Maire,

- Après s'être assuré que la condition de quorum posée à l'article L;2121-17 du CGCT était remplie;
- A rappelé qu'en application de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau électoral est composé du Maire ou de son remplaçant et des deux Conseillers Municipaux les plus jeunes et les plus âgés;
- A ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection en application des articles L.288 et R. 133, d'un délégué dans un premier temps puis de trois suppléants.

#### **- Election du Délégué :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 7
- nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote:0
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

A obtenu :

- M DEDIEU Jean-Claude 7 voix

M DEDIEU Jean-Claude ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat

#### **- Election des suppléants :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne:7
- nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote:0
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

**M CONTACOLLI Jean-Luc** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat

**M PIETRI Pascal** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat

**M BALAGUE Laurent** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat

Résultat du vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Adoptée

### **EMBELLISSEMENT DU HAMEAU DU COCH-DEMANDE DE SUBVENTION (DE 2020 025)**

Monsieur le Maire présente le projet d'embellissement du Hameau du Coch et les devis demandés auprès de différentes entreprises afin de financer cette opération.

Le montant de l'opération s'élève à un coût estimé de 3 285.96 € HT soit 3 943.15 € TTC.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant:

Conseil Départemental	FDAL	30 %	985,79 €
Commune	Autofinancement	70 %	2 300.17 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres:**

- **DE REALISER** l'opération d'embellissement du Hameau du Coch sur le budget 2020
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire pour effectuer les demandes de subvention conformément au plan de financement présenté ci-dessus.

Résultat du vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Adoptée

### **ACHAT MATERIEL AMENAGEMENT DU COCH (DE 2020 026)**

Suite à la proposition de Jacqueline SAINTE CROIX de se doter des moyens pour l'embellissement du Hameau du Coch,

Suite à la consultation faite auprès de différentes entreprises, les entreprises choisies sont les suivantes:

- SARL Dijeaux pour l'achat de matériel de tonte et de débroussaillage pour un montant HT de 2282.50 €
- Entreprise Sémio pour l'achat de mobilier urbain pour un montant HT de 1003,46 €.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres:**

- **DECIDE** de procéder à ces achats.

Ces sommes sont prévues au budget 2020 dans la section investissement.

Résultat du vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Adoptée

### **CREATION D'UN POSTE INFORMATIQUE (DE 2020 027)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les difficultés rencontrées dans le fonctionnement de la collectivité, notamment dues à l'existence d'un seul ordinateur pour plusieurs utilisateurs.

Il fait état des devis demandés pour l'achat d'un deuxième ordinateur, son installation et sa mise en réseau.

**Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres:**

- **DE PROCEDER** à l'achat de ce matériel et retient le devis présenté par l'entreprise ALT 92 pour un montant de 1193.17 € HT.

Cette somme est prévue au budget investissement 2020.

Résultat du vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Adoptée

### **AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR PASSER DES MARCHES (DE 2020 028)**

Monsieur le Maire rappelle que toutes les dépenses de travaux sont considérées comme un marché et qu'elles doivent être donc accompagnées d'une délibération.

Afin de pallier à cette contrainte et en vertu de l'article L 2122-22-4 du CGCT, le Maire peut recevoir délégation pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés passés selon la procédure adaptée pour la durée de son mandat.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:**

- **DE DONNER** délégation au Maire pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés passés sans formalité préalable selon la procédure adaptée pour la durée de son mandat et pour des sommes n'excédant pas les 4 000,00 €.

Résultat du vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Adoptée

### **QUESTIONS DIVERSES:**

#### **Proposition ONF pour coupe de bois.**

L'ONF a fait une nouvelle proposition à la commune pour la prochaine coupe de bois. La proposition fait état de la création d'une nouvelle piste de débardage dont le coût serait à soustraire des bénéfices effectués sur la coupe. Le conseil municipal, après débat, ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

#### **Voirie de Ségalas;**

Décision de louer une mini pelle pour éliminer les monticules de terre et d'herbe au centre de la chaussée. Laurent Balagué se charge de faire établir des devis.

#### **Voirie Mandette.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les subventions demandées ont été accordées à hauteur de 3500 € par le département et 4400 € par l'Etat.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21h 45